

FICHE DE MISSION

Engagé.e de Service Civique

Intitulé de la mission

Participer à l'animation de la Partie française du Sanctuaire Pelagos

Contexte

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Il comprend environ 80 agents répartis sur 4 services opérationnels et un secrétariat général (installés au siège, à Hyères), 4 secteurs (Port-Cros, Porquerolles, Giens-Tombolo sur la commune de Hyères, et Cap Lardier sur la commune de La Croix Valmer) ; le Parc national a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui emploie 18 agents permanents sur 3 sites.

Le Parc national de Port-Cros dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de Méditerranée.

Outre les îles de Port-Cros et de Porquerolles en cœur de parc national (2 950 ha en cœur marin et 1 671 ha en cœur terrestre), son action s'étend également sur des espaces littoraux appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui lui sont confiés en gestion.

En application de la loi du 14 avril 2006 portant réforme des Parcs nationaux, le Parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n°2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral Varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est (superficie de l'aire potentielle d'adhésion de 23 000 ha pour 11 communes concernées).

Cinq communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses six ambitions, rapprochent dans un même projet d'ensemble à moyen terme les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

Présentation du service Connaissance pour la gestion de la biodiversité

La connaissance des milieux constitue le fondement de l'action de l'établissement dans ses missions de conservation ou de gestion et d'aménagement des territoires. Cette mission est portée par l'unité de service Connaissance pour la gestion de la biodiversité dont le personnel permanent est composé de 7 autres personnes : le chef du service, une référente Observatoires, milieu marin et Pelagos, également adjointe au chef de service, une référente faune terrestre, une référente flore terrestre, une technicienne base de données littorales et marines et Pelagos, une animatrice Natura 2000 et Aire maritime adjacente, une chargée de mission inventaires.

Le service assure l'animation du Conseil scientifique du Parc national, met en œuvre la stratégie scientifique de l'établissement, pilote des avis, inventaires, suivis, observatoire, études et recherches et anime la Partie française de l'Accord Pelagos.

Description de la mission

Le (la) service civique sera rattaché(e) au service CGB et sous l'autorité de l'animatrice Pelagos. Il (elle) sera en relation directe avec les différents services de l'Établissement.

Les missions confiées au service civique seront :

- Créer des nouveaux outils de communication (exposition, kakemonos, etc.)
- Créer/mettre à jour le contenu de la page dédiée au Sanctuaire Pelagos sur le site internet du Parc national de Port-Cros
- Participer à l'édition spéciale anniversaire du Bulletin Pelagos France 2024

En plus de ses missions, et selon l'intérêt du candidat, le service civique pourra :

- Participer à l'animation du réseau des référents des communes et intercommunalités signataires de la charte Pelagos
- Aider à l'organisation d'événements tels que le Comité national du Sanctuaire Pelagos
- Proposer des solutions pour redynamiser le réseau des ambassadeurs Pelagos
- Participer à la mise à jour les bases de contacts (partenaires, référents etc.)
- Participer à la médiation/sensibilisation lors d'un événement (stands, conférences, etc.)

Les missions seront adaptées au profil de l'engagé du service civique et pourront également évoluer selon l'actualité du service et de l'Établissement.

Dans l'éventualité de formations et/ou de missions à l'extérieur, les frais de déplacements seront assurés par l'établissement.

Conditions d'exercice de la mission

Type de contrat : engagé.e de service civique

Temps de travail : 24 à 30 heures hebdomadaires

Début de la mission : 1^{er} septembre 2024

Durée de la mission : 8 mois

Profil recherché : autonomie, dynamisme et motivation. Intérêt marqué pour l'environnement et les mammifères marins. Goût pour le travail en équipe. Capacités rédactionnelles. Bon relationnel.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter Ingrid Neveu, animatrice Pelagos :

- par téléphone : 07 64 46 37 84
- par messagerie électronique : pelagosfrance@portcros-parcnatinal.fr

Candidature en ligne uniquement sur :

<https://www.service-civique.gouv.fr/trouver-ma-mission/participer-a-la-mission-danimation-du-sanctuaire-pelagos-au-sein-du-parc-national-de-port-cros-1-668560213d8bc61a761990cb>